

# VILLA KUJOYAMA

## PROCESSUS DE SÉLECTION 2023 CONDITIONS GÉNÉRALES ET REGLEMENT



L'appel à candidatures de la Villa Kujoyama est ouvert jusqu'au 7 avril 2023, minuit.

En 2024, la Villa Kujoyama accueillera environ quinze lauréats et lauréates pour des résidences de recherche, d'une durée comprise entre quatre et six mois. La Villa Kujoyama s'adresse à des artistes, créateurs et créatrices confirmés qui portent un projet de recherche original et singulier, nécessitant un séjour d'immersion et de recherches au Japon. Ce projet présente nécessairement un lien avec les enjeux du territoire et est à même de susciter un dialogue actif avec les acteurs locaux rencontrés.

Les candidatures peuvent être proposées par des candidats et des candidates *en solo*, *en binôme*, ou *en duo franco-japonais*. Le processus de sélection fait intervenir experts, expertes, professionnels et professionnelles des disciplines concernées.

**[Le dépôt de candidatures est limité à 250 projets.](#)**

## LA VILLA KUJOYAMA

Construite en 1992 par l'architecte Kunio Kato sur la montagne d'Higashiyama à Kyoto, la Villa Kujoyama est la première résidence artistique française de recherche pluridisciplinaire implantée en Asie ; elle a pour vocation de renforcer le dialogue interculturel entre la France et le Japon. Près de 400 artistes y ont séjourné depuis sa création et ont participé à la reconnaissance de son expertise en tant que lieu prescripteur de coopération interculturelle et de création franco-japonaise (plus d'informations sur <https://www.villakujoyama.jp/>).

Les lauréats et lauréates de la Villa Kujoyama sont appelés à nouer des relations de travail avec les milieux professionnels, universitaires, artistiques et culturels de Kyoto, de la région du Kansai et de l'ensemble de l'archipel. Pour ce faire, ils peuvent s'appuyer sur l'équipe de la Villa Kujoyama, les collaborations nouées avec le réseau japonais dans les milieux universitaires, culturels et scientifiques japonais et sur le réseau culturel français au Japon constitué avec la Villa Kujoyama des 5 antennes de l'Institut français du Japon (Fukuoka, Kyoto-Osaka, Tokyo, Yokohama, Okinawa), des 4 Alliances françaises (Nagoya, Sapporo, Sendai, Tokushima), et d'un Institut de recherche (Tokyo).

La Villa Kujoyama est un établissement artistique du réseau de coopération culturelle du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Relevant de l'Institut français du Japon, elle agit en coordination avec l'Institut français et bénéficie du soutien de la Fondation Bettencourt Schueller, qui en est le mécène principal.

## LES RÉSIDENCES

Chaque année, près de 15 artistes, créateurs et créatrices sont accueillis pour des résidences de 4 à 6 mois, dans un cadre privilégié avec toutes les ressources mises à leur disposition pour mener à bien des recherches. Chaque lauréat ou lauréate bénéficie d'un studio-atelier de 64m<sup>2</sup> et a accès aux espaces communs de la Villa Kujoyama.

Ces résidences de recherche permettent aux artistes, créateurs et créatrices de développer leurs projets sans obligation de production. Durant leur séjour au Japon, les lauréats et lauréates de la Villa Kujoyama sont accompagnés par une équipe dédiée. Tous les premiers jeudis du mois l'ouverture de la Villa Kujoyama permet aux artistes de partager leur travail avec le public et les professionnels japonais. Chaque année, des artistes de la Villa Kujoyama participent à Nuit Blanche Kyoto.

## CONDITIONS DU SÉJOUR

### Équipement

La Villa Kujoyama est située à Kyoto. Elle dispose de 6 ateliers-logements en duplex de 64m<sup>2</sup> comportant une cuisine équipée, une salle de bain et deux lits simples. Chaque lauréat bénéficie d'un atelier-logement.

Les ateliers-logements de la Villa Kujoyama sont exclusivement dédiés à un travail de recherche artistique. Il est possible d'accueillir les conjoints et conjointes des lauréats et lauréates à la Villa Kujoyama. Toutefois, les lauréates et lauréats désireux d'accueillir leurs enfants devront assurer leur logement à l'extérieur de la Villa Kujoyama, tout en conservant leur studio pour travailler au sein de la résidence. Un soutien financier complémentaire leur sera alloué.

Espaces communs :

- La salle polyvalente avec revêtement parquet est équipée de matériels audiovisuels (écran 5mx2.80m, vidéoprojecteur, mac, micros et enceintes) et d'un piano accordé. Cette salle de 90m<sup>2</sup> est adaptée pour la danse, le théâtre, la musique, les projections cinéma et les conférences.
- La Galerie Pierre Bergé (Hall) permet aux lauréats de recevoir des visiteurs extérieurs.
- La salle de lecture est équipée d'une bibliothèque constituée d'ouvrages des lauréats depuis 1992, d'une imprimante/scanner laser, d'une imprimante A3 jet d'encre et d'un scanneur double lumière.

### **Conditions financières**

Vol France-Osaka :

L'Institut français prend en charge un billet d'avion aller-retour à hauteur maximale de **1 400 euros**.

Allocations de résidence :

Pour les résidences en *solo*, l'allocation de séjour mensuelle est de **2 100 euros**.

Pour les résidences en *duo* ou en *binôme*, l'allocation de résidence mensuelle est de **1 600€ par personne**.

La Villa Kujoyama ne pouvant pas accueillir les enfants, les lauréats et lauréates souhaitant venir en famille doivent se loger à l'extérieur (ils conservent leur studio pour y travailler). Pour prendre en compte cette dépense supplémentaire, une allocation mensuelle de **700 euros** est prévue.

### **Accompagnement artistique**

En amont de la résidence, des rendez-vous ont lieu pour envisager les premiers contacts et pistes de recherches à activer dès l'arrivée du lauréat ou de la lauréate à Kyoto.

Pendant la résidence, l'équipe de la Villa Kujoyama accompagne les artistes, créatrices et créateurs selon les besoins de leur projet et son développement.

A l'issue du séjour, le lien entre la Villa Kujoyama, le pôle Résidences de l'Institut français à Paris et le lauréat ou la lauréate peut se poursuivre selon les besoins du projet.

En cas de besoin d'un accompagnement lié à la vie quotidienne, un service de conciergerie extérieur et indépendant à la Villa Kujoyama, peut être sollicité par le lauréat ou la lauréate, à ses frais.

## **MODALITÉS DE L'APPEL À CANDIDATURE 2023**

### **Modalités de résidence**

- En *Solo* : une candidate ou un candidat français ou étranger résidant en France depuis au moins 5 ans présente un projet de recherche, pour une résidence de 4, 5 ou 6 mois
- En *Binôme* : deux candidates ou candidats français ou étrangers résidant en France depuis au moins 5 ans présentent un projet commun, pour une résidence de 4 mois.
- En *Duo franco-japonais* : une candidate ou un candidat français ou étranger résidant en France depuis au moins 5 ans en collaboration avec une candidate ou un candidat japonais résidant au Japon présentent un projet de recherche commun, pour une résidence de 4 mois.

### **Disciplines concernées**

Le processus de sélection est ouvert aux artistes, créateurs et créatrices des disciplines suivantes :

- Architecture / Paysage / Urbanisme

- Arts de la rue / Cirque / Marionnette
- Création numérique (arts numériques, jeu vidéo, VR)
- Arts plastiques
- Bande dessinée
- Cinéma (Cinéma d'animation / Documentaire de création / Art vidéo)
- Critique d'art et commissariat d'expositions
- Danse / Performance
- Design / Graphisme
- Gastronomie
- Littérature (fiction / essai / littérature jeunesse)
- Métiers d'art
- Mode
- Musique (Musique classique / Musique contemporaine / Musiques actuelles / Jazz)
- Photographie
- Théâtre

En cas de projet pluridisciplinaire, les candidates et candidats sont invités à s'inscrire dans la discipline dans laquelle ils sont reconnus professionnellement.

### **Dates de résidence**

Les candidats et candidates peuvent émettre des préférences concernant les dates de résidences. Le pôle Résidences de l'Institut français et l'équipe de la Villa Kujoyama se réservent le droit d'adapter la période demandée et sa durée aux disponibilités d'hébergement et au calendrier d'activité 2024. Les séjours ne pourront être fractionnés ou reportés à l'année suivante sauf cas de force majeure tel que défini au contrat de résidence signé entre l'Institut français et le lauréat ou la lauréate.

## **PROCESSUS DE CANDIDATURE**

### **Étape 1 : Vérifier les conditions d'éligibilité**

- **Expériences professionnelles :**
  - Être diplômé et être inscrit dans une démarche professionnelle depuis au moins 5 ans (références à fournir dans le dossier artistique) ; pas de limite d'âge ;
  - Être artiste, créateur ou créatrice des disciplines susnommées ;
  - Être libéré de son activité professionnelle durant toute la période de résidence.
- **Nationalité / résidence en France :**
  - Posséder la nationalité française ou résider en France depuis au moins 5 ans.
- **Cumuls :**
  - Ne pas avoir été lauréat ou lauréate du programme Villa Kujoyama ;
  - Ne pas avoir été lauréat ou lauréate d'un autre programme de résidence de l'Institut français à Paris depuis au moins 3 ans (soit 2020 inclus). Ces programmes sont : Résidences sur mesure + ; Stendhal ; les Collectifs ; Hors-les-murs ; Cité Internationale des Arts ; Rencontres curatoriales ; i-Portunus ; Les Collectifs ; Étant donnés ; NAFAS ; Aller&zurück ; VR Arles ; Résidences dans le cadre des saisons ; FCFA ; Parcours ; Fonds de mobilité Caraïbes ; Fonds mobilité indianocéanique ; Résidances ; Visa Pour la Création.
  - Pour un même projet, le dépôt de candidature simultané est possible avec les aides individuelles à la création (AIC) des DRAC, du CNAP, etc. En cas d'avis favorable, une seule de ces aides pourra être attribuée.
  - Si la candidature n'a pas été retenue deux années consécutives (depuis 2020), un délai minimum de 1 an est requis avant le dépôt d'une nouvelle candidature

- Le dépôt de plusieurs dossiers de candidature n'est pas autorisé. Il entraîne de facto la suppression de toutes les candidatures émanant d'un même candidat ou d'une même candidate.

### **Étape 2 : Participer au webinaire d'information du 8 mars (optionnel)**

Lors du webinaire, sera présenté le programme de résidence de la Villa Kujoyama, son processus de sélection. Une séquence permettra de répondre aux questions des candidats et candidates.

Pour y participer, les candidats et candidates sont invités à s'inscrire sur la page : <https://www.institutfrancais.com/fr/institut-francais/offre/residences-a-la-villa-kujoyama>.

### **Étape 3 : S'inscrire**

- Créer un compte sur le site de l'Institut français, à l'adresse : <https://www.institutfrancais.com/fr/user/register>
- A l'aide de l'adresse email et du mot de passe enregistrés, se connecter sur IFPROG à l'adresse : <https://www.ifprog.emundus.fr/fr/connexion>
- Cliquer sur : « déposer un nouveau dossier »
- Cliquer sur : « Villa Kujoyama 2024 »

### **Étape 4 : Déposer son dossier de candidature**

Remplir le formulaire directement sur la plateforme IFPROG :

- Pour une candidature en duo franco-japonais ou en binôme français, l'un des deux candidats portera la candidature, les informations concernant le second candidat seront indiquées dans le champ « partenaire » à la rubrique « porteur du projet ».

Déposer les documents demandés :

- Un **dossier artistique** ou portfolio incluant des textes, visuels et les liens vidéos, permettant d'apprécier le parcours artistique du candidat ou de la candidate. Toutes les œuvres présentées doivent être créditées en incluant les co-auteurs et co-autrices le cas échéants ;
- Un **CV** détaillé avec les coordonnées complètes (adresse postale, mail, téléphone) et date de naissance ;
- **Deux lettres de recommandation** émanant d'institutions, de structures ou de professionnels reconnus dans la discipline artistique ;
- Un **dossier de présentation** du projet artistique précisant les motivations de la demande, la nature du projet de recherche, la corrélation avec le lieu, la durée du séjour et les suites envisagées du projet (maximum 5 pages) ;
- Un **document mentionnant les références des institutions et des personnalités contactées** pour la conduite du projet de recherche au Japon ainsi que le protocole de travail envisagé (maximum 2 pages)
- Une **attestation sur l'honneur** certifiant :
  - o Que vous avez pris connaissance des conditions générales (ce document) ;
  - o Que vous êtes le seul auteur ou la seule autrice des œuvres mentionnées dans votre dossier de candidature. Dans le cas inverse, il convient de nommer les co-auteurs et co-autrices;
  - o Que vous serez libéré de vos activités professionnelles pendant toute la durée du séjour.

Les titres des pièces jointes ne doivent contenir ni espaces ni caractères accentués et le poids total du dossier de candidature **ne doit pas excéder 200 Mo**.

**Clôture de l'appel à candidatures : 250 candidatures déposées ou 7 avril 2023 à minuit.**



**Nous vous conseillons fortement de ne pas attendre cette date pour soumettre votre candidature.**

**Une candidature est déposée lorsque vous l'avez clôturée. Vous recevrez alors un accusé de réception en attestant. Les brouillons ne sont pas comptabilisés.**

Seuls les dossiers complets respectant les conditions requises par le règlement seront pris en compte. Toute déclaration mensongère entraînera de plein droit la nullité de la candidature.

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

### **1- Excellence du parcours artistique (5/20)**

La Villa Kujoyama met en avant l'excellence des artistes et la pluridisciplinarité de son programme.

Étude du CV, du dossier artistique et des lettres de recommandation attestant du parcours de l'artiste et de sa reconnaissance par la scène artistique à laquelle il ou elle appartient (prix artistiques, participation à des événements artistiques majeurs, collaborations avec des lieux reconnus).

Pour les candidats et candidates dans la discipline métiers d'art, la maîtrise d'un savoir-faire spécifique est requise, tout document permettant d'attester de cette maîtrise pourra être joint au dossier artistique.

### **2-Excellence et pertinence du projet proposé (10/20)**

Il est attendu que les créateurs et créatrices portent un projet de recherche original et pertinent au regard des scènes françaises et japonaises.

Étude de la qualité artistique, de la pertinence et de la singularité du projet mais aussi de la façon dont ce projet s'inscrit dans le parcours artistique du candidat ou de la candidate. L'évaluation du projet sera faite à partir des intentions décrites par l'artiste. La faisabilité du projet sera également évaluée, la Villa Kujoyama se réservant le droit de ne pas accueillir des projets qu'elle ne serait pas en mesure d'accompagner.

### **3-Nécessité d'une résidence à Kyoto (5/20)**

La Villa Kujoyama œuvre au dialogue interculturel entre la France et la Japon par les nombreuses collaborations nouées avec le réseau japonais dans les milieux universitaires, culturels et scientifiques japonais.

Les projets sélectionnés démontreront la nécessité de se rendre au Japon et plus particulièrement au Kansai. Un protocole de travail déjà engagé ainsi que des liens déjà établis avec des professionnels japonais ou la volonté démontrée par l'artiste d'aller à la rencontre de professionnels, d'institutions, d'artistes japonais seront évalués positivement.

Le jury final accordera une attention particulière à l'inclusion, à la diversité et à la parité entre les genres parmi les candidatures retenues. Les projets à portée écoresponsable sont fortement encouragés.

## INSTANCES DE SÉLECTION DES LAURÉATS ET LAURÉATES

**Le comité de présélection** évalue l'ensemble des dossiers éligibles et procède à une première présélection.

Réuni en comités, il auditionne les candidats et candidates présélectionnés, selon la discipline indiquée dans le dossier de candidature.

Il transmet son avis au jury final.

Le comité de présélection est composé de :

- La directrice de la Villa Kujoyama
- Les experts sectoriels de l'Institut français
- Les experts sectoriels de l'Institut français du Japon
- Le pôle Résidences de l'Institut français
- Des personnalités qualifiées dans les disciplines concernées

**Le jury final** désigne les lauréats et lauréates 2024 de la Villa Kujoyama.

Il est composé de :

- La directrice de la Villa Kujoyama – présidente du jury
- Un représentant de l'Institut français
- Un représentant de l'Ambassade de France au Japon
- Un représentant du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- Un représentant du ministère de la Culture
- Deux personnalités qualifiées

## CALENDRIER DU PROCESSUS DE SELECTION

**Mars 2023** : dépôt des candidatures sur la plateforme IFPROG

**Avril – mai 2023** : Présélection.

*Seuls les candidates et candidats pré-sélectionnés en seront informés par email la dernière semaine de mai.*

**Semaine du 5 juin** : Audition des candidates et candidats présélectionnés.

**Juillet** : Jury final

**Fin juillet** : Annonce des résultats.

*Les lauréates et lauréats retenus sont prévenus personnellement des résultats.*

Les candidats et candidates prennent note que les décisions du jury final sont sans appel.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Un webinaire d'information sera organisé le 8 mars dans la matinée, afin de présenter le programme de résidence de la Villa Kujoyama, son processus de sélection et de répondre aux questions des candidats et candidates.

Pour y participer, les candidats et candidates sont invités à s'inscrire sur la page :

<https://www.institutfrancais.com/fr/institut-francais/offre/residences-a-la-villa-kujoyama>.

Pour toute question à laquelle le présent document et le webinaire d'information n'auraient pas répondu, nous vous invitons à écrire à [villakujoyama@institutfrancais.com](mailto:villakujoyama@institutfrancais.com)